MÉTROPOLE TÉLÉVISION

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2012

METROPOLE TELEVISION SA

En votre qualité d'actionnaire, Nicolas de Tavernost et le Directoire vous convient à l'Assemblée Générale qui se tiendra le

Jeudi 3 mai 2012 à 9h00 à

L'Hôtel Salomon de Rothschild
11 rue Berryer
75008 Paris
Métro : Ternes / Charles de Gaulle - Etoile

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion,
nous vous remercions :

■

de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission
(accueil à partir de 8h00),

■

de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote
qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence,

■

de vous conformer aux indications données en
séance pour les modalités pratiques du vote.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par la personne de son choix.

Conditions à remplir pour participer [1]

Seront seuls admis à participer à cette Assemblée ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

• En ce qui concerne les actions nominatives,
par leur enregistrement comptable en compte nominatif pur ou nominatif administré trois jours ouvrés précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2012, à zéro heure, heure de Paris.

• En ce qui concerne les actions au porteur,
par leur enregistrement comptable en compte de titre au porteur, tenu par l'intermédiaire financier habilité, trois jours ouvrés précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2012, à zéro heure, heure de Paris, conduisant à la délivrance d'une attestation de participation.

(1) Quel que soit le mode de participation choisi, à savoir assister personnellement à l'Assemblée, donner pouvoir au Président, donner pouvoir à une personne dénommée, ou voter par correspondance.

Modalités de cession des titres
Tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder à tout moment tout ou partie de ses actions. Cependant si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2012, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée ne sera prise en considération.

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez être muni d'une carte d'admission qui vous sera délivrée :

• Pour les actionnaires nominatifs,
en retournant le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :

• Pour les actionnaires au porteur,
en adressant l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité (votre banquier) à :

CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux

Si vous souhaitez voter par correspondance, vous devez :

• Pour les actionnaires nominatifs,
retourner le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :

• Pour les actionnaires au porteur,
demander le formulaire à votre intermédiaire financier (votre banquier) ou le télécharger sur le site de la société (www.groupe m6.fr), le compléter et l'adresser directement, ou par l'intermédiaire de votre banquier, accompagné de l'attestation de participation, à:

CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux
Les formulaires doivent parvenir aux services de CACEIS au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président ou à une personne dénommée, vous devez :

• Pour les actionnaires nominatifs,
- retourner le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :

• Pour les actionnaires au porteur,
demander le formulaire à votre intermédiaire financier (votre banquier) ou le télécharger sur le site de la société (www.groupe m6.fr), le compléter et l'adresser directement, ou par l'intermédiaire de votre banquier, accompagné de l'attestation de participation, à:

CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-Les-Moulineaux

- ou bien renvoyer le formulaire signé scanné par voie électronique, accompagné d'un scan de votre pièce d'identité à l'adresse suivante :

- ou bien renvoyer le formulaire signé scanné par voie électronique, accompagné d'un scan de votre pièce d'identité ainsi que de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier à l'adresse suivante :

ct-mandataire-assemblee-m6@caceis.com
ou par fax au 01 49 08 05 82

Par ailleurs, seules les notifications de désignations ou de révocations de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Déroulement et ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012

L'Assemblée générale annuelle mixte de la société a été convoquée pour le 3 mai 2012 et se déroulera de la manière suivante :

Présentation des rapports du Directoire :

- sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2011 ;
- sur les résolutions de l'Assemblée générale ;
- sur les attributions gratuites d'actions à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux ;
- sur les options de souscription d'actions à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux en cours de validité.

Présentation des observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale

Présentation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Présentation des rapports des Commissaires aux comptes :

- rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- rapport spécial sur les opérations sur la réduction de capital prévue par la résolution 19.

Vote des résolutions

Liste des résolutions présentées

De la compétence de l'Assemblée Générale à caractère Mixte

À caractère ordinaire :

1re résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

2e résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

3e résolution : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende

4e résolution : Approbation des conventions et engagements réglementés

5e résolution : Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Robin Leproux en cas de cessation de ses fonctions

6e résolution : Renouvellement de Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance

7e résolution : Nomination de Madame Mouna Sepehri en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean Laurent

8e résolution : Renouvellement de Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance

9e résolution : Renouvellement de Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance

10e résolution : Renouvellement de Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance

11e résolution : Renouvellement de Monsieur Rémy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance

12e résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et renouvellement de son mandat

13e résolution : Renouvellement de Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance

14e résolution : Nomination de Monsieur Christopher Baldelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Andrew Buckhurst

15e résolution : Renouvellement de Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance

16e résolution : Renouvellement de Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance

17e résolution : Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

18e résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

À caractère extraordinaire :

19e résolution : Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

20e résolution : Pouvoirs pour les formalités.

Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé

I. Activités et résultats

▪ Chiffre d'affaires

Le Groupe a enregistré en 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 1421,3 M€, en retrait de - 2,8%. Ce recul résulte de l'activité Diversifications et Droits audiovisuels, les autres activités (Antenne M6 et chaînes numériques) présentant une croissance de leur chiffre d'affaires :

- Les recettes publicitaires de la chaîne M6 ont progressé de + 0,9%, pour s'établir à 675,9 M€ soit le niveau record atteint en 2007. La chaîne profite ainsi de ses performances d'audience lui permettant d'être la seule chaîne nationale historique en croissance, atteignant une part d'audience de 10,8% sur la cible des 4 ans et plus (contre 10,4% en 2010).

- Le chiffre d'affaires des chaînes numériques affiche une forte croissance (+ 9,3%) et s'établit à 184,6 M€ contre 168,9 M€ en 2010, principalement sous l'impulsion de W9, chaîne de la TNT qui propose les programmes les plus puissants (43 des 100 meilleures audiences de la TNT en 2011).

- L'activité Diversifications et Droits audiovisuels réalise un chiffre d'affaires de 551,1 M€, en baisse de - 63,8 M€ soit - 10,4%, dont - 25,2 M€ pour le FC Girondins de Bordeaux, en lien avec ses performances sportives décevantes, et - 38,6 M€ pour les autres diversifications, dont SND (succès de « Twilight 3» en vidéo en 2010), M6 Interactions (recentrage stratégique sur les activités de licence) et Ventadis (contexte concurrentiel du e-commerce). Seul M6 Web voit ses revenus progresser, bénéficiant de la croissance de son chiffre d'affaires publicitaire.

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 16,4 M€, en baisse de -1,0 M€ par rapport à 2010.

Les produits opérationnels s'établissent ainsi à 1 437,7 M€ en 2011 contre 1 479,4 M€ en 2010 soit un recul de -41,7 M€.

▪ Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles diminuent de -42,4 M€ (-3,4%) pour s'établir à 1 196,1 M€. Ces réductions de coûts concernent :

- l'Antenne M6, pour -1,8 M€, dont -15,9 M€ de recul des coûts de diffusion de la chaîne et de baisse des dotations nettes aux amortissements et provisions après une année 2010 marquée par des dotations exceptionnelles, compensés par une progression du coût de grille de +14,1 M€ ;

- les Diversifications et Droits audiovisuels, pour -57,1 M€, dont :
  - -23,8 M€ pour le pôle Droits audiovisuels, -11,7 M€ pour Ventadis et -8,5 M€ pour le pôle Interactions : ces fortes réductions, supérieures au recul de leur chiffre d'affaires, sont le signe d'une amélioration de leur profitabilité opérationnelle ;
  - -14,6 M€ pour le FC Girondins de Bordeaux, essentiellement en raison de l'évolution de la masse salariale (recul de la rémunération variable compte tenu de la non-participation à la ligue des champions et recul du salaire fixe moyen de l'effectif professionnel).

  Par ailleurs les chaînes numériques, dont le chiffre d'affaires est en forte croissance, affichent corrélativement une augmentation de +10,1 M€ de leurs coûts, principalement du fait de W9, dont le développement s'accompagne d'une progression du coût de grille et des charges de diffusion.

▪ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant (EBITA), défini par le Groupe comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession d'actifs financiers et de filiales, s'établit à 245,0 M€ en 2011 contre 242,2 M€ en 2010.

Le résultat opérationnel du groupe (ou EBIT) s'élève ainsi à + 241,6 M€ en 2011, à un niveau légèrement inférieur à celui de 2010 (242,4 M€).

▪ Résultat financier

Le résultat financier s'établit à + 3,0 M€ contre + 2,8 M€ en 2010. Les effets de change défavorables liés à la parité Euro / US Dollar ainsi que la perte de valeur constatée sur le portefeuille d'actions propres limitent sa progression, alors qu'il bénéficie d'un rendement moyen des placements multiplié par 1,5 avec un encours placé stable (336,0 M€ contre 330,0 M€), qui a permis de dégager 4,6 M€ de produits financiers contre 3,2 M€ en 2010.

La part du Groupe dans les sociétés associées (ou quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence) s'établit à - 0,1 M€.

▪ Impôt

L'impôt sur le résultat consolidé s'élève à -94,9 M€, en progression de -6,2 M€ par rapport à 2010 où il s'établissait à -88,7 M€. Cette augmentation résulte principalement de l'alourdissement de la fiscalité (majoration du taux d'impôt sur les sociétés, qui passe de 34,43% à 36,10%, et augmentation de la CVAE, qui pèse pour -6,4 M€ en 2011 contre -5,4 M€ en 2010).

▪ Résultat net

Compte tenu du montant de l'impôt sur les sociétés, le résultat net des activités poursuivies s'établit donc à +149,7 M€ en recul de -7,3 M€ (-4,6%) par rapport à 2010.

Compte tenu du résultat attribuable aux intérêts non contrôlants (-0,1 M€), le résultat de la période attribuable au Groupe ressort à +149,6 M€.

II. Variation de périmètre

En 2011, les acquisitions et cessions du Groupe M6 ont été les suivantes :

- le 19 avril 2011, le Groupe M6 a racheté au groupe TF1 les 50% que celui-ci détenait dans TCM DA, qui exploite un catalogue d'une soixantaine de films appartenant à la Paramount (Mission Impossible, Il faut sauver le soldat Ryan,…), ainsi que dans TCM Gestion, gérante de la SNC TCM DA, pour détenir 100% de ces deux sociétés ;
- le 28 avril 2011, le Groupe a pris une participation à hauteur de 50% dans PANORABANQUE, service de comparaison d'offres bancaires sur internet, et de 34% dans QUICKSIGN, sa plateforme technologique associée ;
- le 5 mai 2011, le Groupe a conclu l'acquisition des FILMS DE LA SUANE, société détentrice d'un catalogue de sept longs métrages, dont Barnie et ses petites contrariétés et Les Insoumis.

En 2011, les créations de sociétés destinées à accueillir de nouveaux projets ont été les suivantes :

- SND Films, LLC ;
- M6 Shop SAS ;
- T-Commerce SAS ;
- SNDA SAS.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi ses efforts **de rationalisation** de son organigramme juridique en réalisant les opérations suivantes :

- absorptions de La Boîte à News et Echo 6 par M6 Web le 15 juin 2011 ;
- absorption de Mandarin par Diem 2 le 29 juin 2011 ;
- dissolution-confusion de M6 Numérique dans M6 le 21 novembre 2011 ;
- liquidation de TCM Gestion, structure anciennement en charge de la gestion de TCM DA, le 1er décembre 2011.

III. Structure financière, flux de trésorerie et investissements

▪ Structure financière

Au 31 décembre 2011, le total bilan s'établit à 1 375,2 M€ en progression de +13,9 M€ (+ 0,9%) par rapport au 31 décembre 2010.

Les actifs non courants s'élèvent à 379,4 M€, en croissance de +14,7 M€ (soit + 4,0%) par rapport au 31 décembre 2010.

Cette évolution s'explique principalement par la réévaluation au 31 décembre 2011 des titres détenus dans la société de production cinématographique américaine Summit Entertainment LLC (+12,1 M€), suite à la cession de la participation minoritaire du Groupe le 13 janvier 2012, et conformément la norme comptable IAS 39.

La valeur nette comptable des autres actifs non courants est stable, les acquisitions compensant globalement les amortissements et cessions.

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 667,2 M€ en progression de +47,5 M€ (soit +7,7%) par rapport au 31 décembre 2010, essentiellement en raison de l'augmentation des créances clients (+38,2 M€), en raison de la croissance de l'activité des chaînes de télévision et du bon niveau d'activité de Ventadis en fin d'année.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 328,6 M€ en recul de -48,3 M€ par rapport au 31 décembre 2010, dont -31,9 M€ consacrés au programme de rachat d'actions mené en 2011 sans équivalent en 2010.

Les capitaux propres s'élèvent à 693,8 M€, en croissance de +12,0 M€ par rapport à la clôture 2010, qui s'explique principalement par :

- le résultat net de l'exercice pour +149,6 M€ ;
- la distribution de dividendes pour -128,6 M€ ;
- l'annulation d'actions propres suite à trois tranches de rachat (« buy-back ») pour -31,9 M€ ;
- la réévaluation des titres Summit Entertainment LLC.

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 681,4 M€, en très légère progression (+1,9 M€) par rapport au 31 décembre 2010.

Au cours de l'année 2011, le Groupe n'a utilisé aucune de ses lignes de crédit.

▪ Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'élèvent à +188,1 M€ pour l'exercice 2011, en baisse de -131,4 M€ (-41,1%) par rapport à 2010, et comprennent :

- une capacité d'autofinancement avant impôt de +335,7 M€, en recul de -22,0 M€ par rapport à 2010, année marquée par un niveau très important de dotations nettes de reprises (-28,7 M€ de baisse entre 2010 et 2011) ;

- une variation de -32,9 M€ du besoin en fonds de roulement ("BFR"), hors créances et dettes d'impôt, contre une ressource de trésorerie en 2010 (+52,6 M€), en raison d'une forte croissance de l'encours clients provenant principalement des activités de télévision. En 2011 le Groupe a réussi à maintenir son niveau de stocks de droits audiovisuels par rapport à 2010, où ils avaient fortement diminué grâce à une meilleure consommation par les chaînes ;

- un décaissement d'impôt sur le résultat de -114,7 M€ en 2011 contre -90,7 M€ en 2010, soit une hausse de -24,0 M€ qui s'explique par la hausse du résultat en 2010 ayant entrainé un décaissement 2011 majoré.

En 2011, les flux de trésorerie affectés aux investissements ont atteint -73,9 M€ contre -109,0 M€ en 2010 (hors cession de Canal+ France) :

- -74,3 M€ d'investissements récurrents (achats de droits audiovisuels par SND, achats et ventes de joueurs par le FC Girondins de Bordeaux, renouvellement des équipements techniques et des systèmes d'information), en recul de 29,8 M€ ;

- -7,4 M€ d'investissements de croissance ou non récurrents, constitués principalement de l'acquisition de 50% de TCM DA et du complément de prix versé au titre de l'acquisition de Cyréalis.

- +7,5 M€ de dividendes Summit reçus en 2011 (10,7 M$).

Les flux de trésorerie résultant des opérations de financement s'élèvent à -162,6 M€ contre -303,4 M€ en 2010 :

- -128,6 M€ de dividendes versés, en recul de -173,5 M€ : étant précisé que l'année 2010 avait été marquée par le versement d'un dividende exceptionnel suite à la cession de la participation de 5,1% dans Canal + France ;

- -31,9 M€ liés au programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Groupe en 2011, sans équivalent en 2010.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent ainsi à +328,6 M€ au 31 décembre 2011 contre +376,9 M€ au 31 décembre 2010 (-48,3 M€).

IV. Affectation du résultat

Le résultat part du Groupe par action des activités poursuivies de l'exercice 2011 se monte à 1,170 €. Le Directoire proposera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, au titre de l'exercice 2011, le versement d'un dividende brut de 1,00 € par action, soit un taux de distribution de 84% du résultat net des activités poursuivies.

Si l'affectation du résultat et la distribution de dividendes sont approuvées par l'Assemblée Générale Mixte dans les termes proposés à la 3ème Résolution, le montant du report à nouveau s'établira à 392,27 M€.

Paiement du dividende

Le paiement du dividende interviendra le 15 mai 2012 après un détachement le 10 mai 2012.

Nous vous rappelons, concernant le régime fiscal des dividendes, qu'il vous est possible d'opter pour un prélèvement à la source de 21%, libératoire de l'impôt sur le revenu, pour tout encaissement de dividende (hors PEA et à l'exception de certains dividendes distribués par des sociétés bénéficiant de régimes fiscaux particuliers). Nous vous incitons à vous rapprocher de l'établissement qui tient votre compte ou de votre conseil avant la date de paiement du dividende afin d'examiner d'une part la possibilité et les modalités d'exercice de l'option en fonction des conditions de détention de vos titres, et d'autre part l'intérêt de cette option au vu de votre situation patrimoniale et fiscale personnelle.

V. Société Métropole Télévision

Le chiffre d'affaires social de Métropole Télévision SA s'élève à 687,2 M€ en 2011, en progression de 1,1% par rapport à l'exercice 2010, et le résultat net se monte à 171,9 M€ contre 103,5 M€ en 2010.

VI. Evolutions réglementaires 2011

Du fait de l'objet social de la société et de l'exploitation par le Groupe d'autorisations de diffusion de télévision hertzienne analogique et numérique, un cadre légal et réglementaire spécifique s'applique au-delà des dispositions courantes. Cet environnement juridique est détaillé dans les Informations Juridiques du Document de Référence du Groupe. Les principales évolutions législatives et règlementaires mises en œuvre en 2011 sont présentées ci-dessous.

- Le passage au tout numérique

Mis en place par la loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion télévisuelle et à la télévision du futur, le processus d'extinction de la diffusion analogique fut le chantier le plus important du paysage audiovisuel français en 2011, avec le passage au tout numérique des 14 dernières régions. Le Groupe M6 a activement participé à la gestion de ce changement important pour l'ensemble des téléspectateurs, en étant associé à hauteur de 10 % dans le groupement d'intérêt public France Télé Numérique, structure créée par l'Etat et les six chaînes nationales historiques, et chargée d'organiser le passage au tout numérique en engageant toutes les opérations nécessaires. Ce chantier s'est achevé le 30 novembre 2011 sur un succès : les délais ont été respectés et l'opération a coûté globalement 157 M€ à France Télé Numérique, au lieu des 326 M€ prévus.

- La régulation des programmes par le CSA

Le CSA a adopté trois délibérations importantes au cours de l'année 2011, afin d'adapter la régulation des programmes aux enjeux actuels :

- La délibération du 18 janvier 2011 indique aux éditeurs les règles à respecter concernant les méthodes de calcul de temps de parole des personnalités politiques sur les antennes des services de radio et de télévision et les délais pour transmettre ces chiffres au CSA.

- La délibération du 27 avril 2011 invite les éditeurs à user de bonnes pratiques dans le domaine des communications commerciales en faveur des jeux d'argent et de hasard. Elle les enjoint notamment de préciser dans une charte les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées des références aux jeux d'argent et de hasard au sein des programmes sans en dénaturer le contenu. Cette charte de bonne conduite a été élaborée à la fin de l'année 2011 par l'ensemble des acteurs concernés, dont M6.

- Enfin, la délibération du 19 juillet 2011 harmonise et fixe les normes que les éditeurs doivent respecter en matière d'intensité sonore des programmes et des messages publicitaires de télévision, dans l'intérêt du téléspectateur.

- Les modifications de la convention M6

Deux avenants signés en 2011 ont enrichi la convention de M6 :

- le 2 août 2011, un nouvel avenant encadre l'usage des données associées, destinées à enrichir et à compléter le programme principal du service de télévision. Cet avenant aborde les questions de propriété intellectuelle, la responsabilité éditoriale, le pluralisme, la protection du jeune public ainsi que règles applicables en matière de communications commerciales ;

- le 7 octobre 2011, un avenant insère dans la convention un article relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes aveugles et malvoyantes. Il fixe le nombre minimum de programmes inédits en audiodescription pour les années 2011, 2012 et 2013.

VII. Perspectives 2012

Le Groupe M6 poursuivra en 2012 sa stratégie de croissance rentable sur l'ensemble de ses activités.

Dans la continuité des exercices précédents, les contenus seront au cœur du développement, en vue de conforter la position de la famille de chaînes, dans un environnement de marché en pleine mutation, marqué par l'élargissement du nombre de chaînes gratuites (appel à candidature lancé par le CSA), la poursuite de la fragmentation des audiences, ainsi que par des mouvements de concentration sur ce marché (rachat en cours de Bolloré Media par Canal +).

De même, le Groupe poursuivra sa stratégie visant à établir un modèle de revenus équilibrés, permettant de développer les recettes non publicitaires en s'appuyant notamment sur la force des marques du Groupe et sur ses savoir-faire en matière d'acquisitions de droits audiovisuels, de produits dérivés et de licences, de services et d'offres interactives, de vente à distance et de présence au sein d'un club sportif de premier rang.

Le Groupe M6 évoluera selon toute probabilité en 2012 dans un contexte économique difficile, marqué par les tensions croissantes sur le financement des dettes publiques. Les prévisions macroéconomiques sont affectées cette année d'un degré inhabituel d'incertitudes *(Note de conjoncture de l'INSEE, décembre 2011*), qui pourrait se traduire par une certaine morosité du marché publicitaire.

Dans ce contexte, le Groupe M6 continuera à exercer une vigilance toute particulière sur le niveau de ses dépenses opérationnelles, sans toutefois compromettre le développement de ses activités, en vue de préserver, dans la mesure du possible, un niveau de rentabilité satisfaisant.

Télévision gratuite et payante

Depuis 2008, la chaîne M6 est portée par le succès des programmes d'avant-soirée. Elle poursuit sa stratégie de renforcement des audiences à ces créneaux horaires clés de la journée. Ses programmes variés en soirée ont rencontré un vif succès et ont permis à M6 de devenir la deuxième chaîne nationale à cet horaire. En 2012 le groupe M6 s'attachera à faire perdurer ces succès et à renforcer les programmes des autres créneaux horaires.

Par une décision du 18 octobre 2011, le CSA a lancé un appel aux candidatures pour l'édition de six services de télévision à vocation nationale diffusés par voie hertzienne terrestre en haute définition. Le groupe M6 a, pour sa part, déposé trois projets de chaînes qu'il a soutenus lors des auditions qui se sont déroulées en mars 2012.
Le 27 mars 2012, le CSA a annoncé avoir retenu un des projets du Groupe, 6ter, chaîne dédiée à la famille. Cette nouvelle chaîne vient compléter l'offre de chaînes gratuites du Groupe et offrira une nouvelle opportunité de développement. Les autorisations seront délivrées avant fin juin, pour un lancement prévu au dernier trimestre 2012.

Diversifications et Droits Audiovisuels

En 2012, le Groupe M6 va poursuivre sa stratégie de développement dans les nouveaux médias. Véritable référence en matière de télévision de rattrapage et déjà présents sur de nombreux terminaux (PC, IPTV,

Mobiles, Tablettes, HBBTV), les services vidéo du Groupe M6 disposent encore d'un potentiel de croissance des usages et des revenus. Le portefeuille de sites internet (sites de chaînes et portails thématiques), va continuer d'évoluer, d'une part en termes de contenu qualitatif pour les utilisateurs, et d'autre part en termes de mise en avant d'une offre différenciante et puissante pour les annonceurs.
Parallèlement afin de toujours mieux répondre aux nouveaux usages des téléspectateurs, des applications mobile ou tablette, de type « social TV », dérivées des marques de l'antenne, accompagneront les diffusions des programmes phares.
Enfin, fort de son expérience avec M6 Mobile ou Habbo, M6 Web va poursuivre sa stratégie de partenariats ciblés autour de modèles économiques complémentaires de la publicité.

Le pôle Vente à Distance va continuer à développer sa stratégie de différenciation, avec notamment le renouvellement complet du site internet MisterGoodDeal.

Enfin le Football Club des Girondins de Bordeaux (F.C.G .B) affiche début 2012 un bilan sportif contrasté (il occupe la 8ème place du championnat de France de Ligue 1 à l'issue de la 29ème journée). Ce début de saison confirme donc que 2012 sera pour le Club une année de transition et de consolidation.
Par ailleurs La ville de Bordeaux, poursuit son projet de construction d'un nouveau stade, avec le F.C.G.B. comme club résident. Ce stade sera réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) signé entre la ville de Bordeaux et le consortium Vinci-Fayat.

VII. Résultat des cinq derniers exercices de Métropole Télévision SA

DATE D'ARRETE DUREE DE L'EXERCICE	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Capital en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	50 553 586	51 583 176	51 581 876	51 581 876	51 973 876
Nombre d'actions :					
- ordinaires existantes	126 383 964	128 957 839	128 954 690	128 954 690	129 934 690
Opérations et résultats (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	687,2	679,6	615,7	668,6	688,1
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	207,5	139,8	170,9	276,7	240,8
Impôts sur les bénéfices	33,5	36,8	39,5	18,2	54,9
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3,0	3,8	3,5	1,9	3,3
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	171,9	103,5	78,5	234,7	161,0
Résultat distribué	126,2	128,6	302,1	109,3	129,7
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	1,35	0,77	0,99	1,99	1,41
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	1,36	0,80	0,61	1,82	1,24
Dividende ordinaire attribué à chaque action	1,00	1,00	0,85	0,85	1,00
Dividende exceptionnel attribué à chaque action	-	-	1,50	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	700	697	692	714	684
Montant de la masse salariale de l'exercice*	44,5	44,4	40,7	41,9	37,7
Montant des sommes versées au titre avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)*	24,4	20,5	19,4	20,1	17,3

* (en millions d'euros).

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte pour vous soumettre les résolutions suivantes :

A caractère ordinaire :

La 1re résolution soumet aux actionnaires l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se soldant par un bénéfice de 171 931 814 €.

Cette résolution porte également sur l'approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à 25 932 € ainsi que la charge d'impôt correspondante d'un montant de 9 361 €.

La 2e résolution soumet à l'approbation des actionnaires les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 faisant apparaître un bénéfice attribuable au groupe de 149 644 340 €.

La 3e résolution porte sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de Métropole Télévision SA qui s'élève à 171 931 814 €. Ce résultat, cumulé au report à nouveau dont le montant est de 346 718 054 €, porte ainsi le montant total distribuable à 518 649 868 €. Il est proposé de distribuer 126 383 964 € de dividendes, le solde du report à nouveau s'établissant alors à 392 265 904 €.

En conséquence, le montant du dividende s'élèverait à 1 € par action.

Si cette proposition est adoptée, le détachement du coupon interviendra le 10 mai 2012 et le dividende sera versé le 15 mai 2012.

La 4e résolution soumet à l'approbation des actionnaires les conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2011 visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce qui sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur ces conventions et engagements.

La 5e résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Robin Leproux, membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions. Les informations concernant cet engagement sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les résolutions 6 à16 soumises à l'approbation des actionnaires portent sur les renouvellements de 9 membres et les nominations de 2 nouveaux membres du Conseil de Surveillance dont une candidate féminine afin notamment d'anticiper la prochaine échéance du mois d'avril 2013 du Code AFEP-MEDEF, recommandant la présence minimale de 20% de femmes au sein des Conseils en application de la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

Pour permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats dans le respect de l'article 20.2 des statuts, il est donc proposé :

- de renouveler les mandats de Messieurs Gérard Worms, Guy de Panafieu, Rémy Sautter et Vincent de Dorlodot pour une durée de 2 (deux) ans,
- de renouveler le mandat de Monsieur Albert Frère pour une durée de 3 (trois) ans,
- de nommer pour une durée de 3 (trois) ans Monsieur Christopher Baldelli, anciennement représentant permanent de Immobilière Bayard d'Antin et ayant été remplacé à ce poste par Madame Catherine Lenoble,
- de renouveler le mandat de Monsieur Guillaume de Posch, coopté lors du Conseil de Surveillance du 27 mars 2012 en remplacement de Gerhard Zeiler, démissionnaire, pour une durée de 4 (quatre) ans,
- de renouveler les mandats de Messieurs Philippe Delusinne, Elmar Heggen et de Madame Delphine Arnault pour une durée de 4 (quatre) ans,
- et enfin, de nommer Madame Mouna Sepehri pour une durée de 4 (quatre) ans.

A l'issue de chacune de ces périodes, le mandat de chacun des membres pourra être renouvelé pour une nouvelle période de 4 (quatre) années conformément aux statuts.

La 17e résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur le montant global des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance qui passe de 180 000 € à 236 000 € en raison du temps consacré aux différentes réunions du conseil et de ses comités.

La 18e résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur l'autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Elle permettrait d'agir dans la limite de 5% du capital pour un prix maximum de 22 € par action pendant une période de 18 mois. Le montant maximum de l'opération serait ainsi fixé à 139.022.360 €. Le rapport du Directoire reprend les caractéristiques du programme de rachat proposé cette année et vous informe de l'utilisation du programme précédent.

A caractère extraordinaire :

La 19e résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur l'autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres acquises par elle-même dans la limite de 5% du capital de la Société calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents.

Les délégations et autorisations suivantes données par les résolutions 18 et 19 se substitueront aux précédentes délégations de même nature conférées au Directoire par l'Assemblée générale du 4 mai 2011.

La 20e résolution soumise à l'approbation des actionnaires porte sur une délégation à donner concernant les pouvoirs pour les formalités.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément.

Neuilly sur Seine, le 27 mars 2012.

Le Directoire

Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport du Directoire et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du Directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'objet des travaux du Conseil de Surveillance.

1. Observations du Conseil

Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils vous ont été présentés après avoir été examinés par le Comité d'Audit et certifiés par les Commissaires aux comptes, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance tient à souligner la performance du Groupe, et particulièrement le renforcement de la part d'audience des différentes chaînes.

Le Conseil a étudié les propositions de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée générale et le Conseil vous invite à les approuver afin de donner au Directoire les moyens indispensables à la conduite de sa stratégie.

Renouvellement de membres du Conseil

Les mandats de 11 membres sur les 13 membres composant le Conseil de Surveillance arrivent à échéance à la prochaine Assemblée, il est proposé par le Directoire de renouveler le mandat de 9 membres, Messieurs Albert Frère, Gérard Worms, Guy de Panafieu, Rémy Sautter, Guillaume de Posch (coopté lors du Conseil du 27 mars 2012 en remplacement de Gerhard Zeiler, démissionnaire), Philippe Delusinne, Vincent de Dorlodot, Elmar Heggen et Madame Delphine Arnault.

Par ailleurs, il est également proposé de nommer deux nouveaux membres :

- Madame Mouna Sepehri, en remplacement de Jean Laurent,
- Monsieur Christopher Baldelli, dont le remplacement par Catherine Lenoble aux fonctions de représentant permanent de la société Immobilière Bayard d'Antin a été notifié à la société le 23 mars 2012 pour effet au 2 mai 2012, qui remplacera Andrew Buckhurst.

Afin de permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats et leurs futurs renouvellements par tiers, il est proposé à l'Assemblée générale de nommer 4 membres pour une durée de 2 ans (à échéance 2014), 2 membres pour une durée de 3 ans (à échéance 2015 étant rappelé que deux administrateurs ont été nommés en 2011 pour quatre années) et 5 membres pour 4 ans (à échéance 2016).

Conformément au Code de gouvernement AFEP-MEDEF, le Conseil a examiné l'indépendance de chacun des membres dont le renouvellement du mandat ou la nomination est proposé à l'Assemblée.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans son Règlement intérieur, le Conseil a d'une part retenu l'indépendance de Messieurs Albert Frère, Gérard Worms, Guy de Panafieu et de Mesdames Delphine Arnault et Mouna Sepehri et d'autre part, confirmé que Messieurs Rémy Sautter, Guillaume de Posch, Philippe Delusinne, Vincent de Dorlodot , Elmar Heggen et Christopher Baldelli n'étaient pas des membres indépendants.

Le Conseil vous invite en conséquence à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

2. Travaux du Conseil

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la société. Il autorise les investissements majeurs, les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

Indépendamment de ces tâches, les délibérations marquantes du Conseil de Surveillance depuis la dernière Assemblée générale annuelle des actionnaires ont concerné :

- les comptes, semestriels et annuels ;
- le budget de l'exercice 2012 ;
- la situation financière trimestrielle au 31 mars 2011 et au 30 septembre 2011 ;
- les principaux projets d'investissement, notamment dans les programmes ;
- le renouvellement de la convention de rachat d'actions pour annulation et de la convention-cadre de trésorerie avec RTL ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire de donner des cautions, avals et garanties ;
- la nomination de Monsieur Robin Leproux membre du Directoire à la suite du départ à la retraite de Madame Catherine Lenoble ;
- la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler démissionnaire ;

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler.

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2012.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se soldant par un bénéfice de 171 931 814 euros,
- approuve de ce fait les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports,
- approuve spécialement le montant global, s'élevant à 25 932 euros, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ainsi que la charge d'impôt correspondante de 9 361 euros.

Seconde résolution
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des observations du Conseil de surveillance ainsi que du rapport du Président du Conseil, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice attribuable au groupe de 149 644 340 euros.

Troisième résolution
Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de Métropole Télévision SA suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	171 931 814 €
- Report à nouveau antérieur	346 718 054 €

Affectation

- Dividendes	126 383 964 €
- Report à nouveau	392 265 904 €

Le solde du report à nouveau passe ainsi de 346 718 054 € à 392 265 904 €.

En conséquence, un dividende global brut de 1 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 126 383 964 actions composant le capital social au 31 décembre 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 10 mai 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 mai 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2008	109 611 486,5* Soit 0,85 € par action	–	–
2009	303 043 521 €* soit 2,35 € par action	–	–
2010	128 957 939 € soit 1 € par action	–	–

* Compte non tenu des éventuels ajustements liés à la variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende.

Quatrième résolution
Approbation des conventions et engagements réglementés

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et engagements nouveaux qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution
Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Robin Leproux en cas de cessation de ses fonctions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Robin Leproux, Membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution
Renouvellement de Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 (trois) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Septième résolution
Nomination de Madame Mouna Sepehri en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Jean Laurent

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Mouna Sepehri, de nationalités françaises et iraniennes, née le 11 avril 1963 à Babol (IRAN) résidant 24 avenue Charles Floquet à Paris 75017 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Jean Laurent, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution
Renouvellement de Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution
Renouvellement de Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Dixième résolution
Renouvellement de Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Onzième résolution
Renouvellement de Monsieur Rémy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Rémy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Douzième résolution
Ratification de la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et renouvellement de son mandat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en qualité de membre du Conseil de Surveillance intervenue lors du Conseil de Surveillance du 27 mars 2012 en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, démissionnaire pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée et de renouveler son mandat pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Treizième résolution
Renouvellement de Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quatorzième résolution
Nomination de Monsieur Christopher Baldelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Andrew Buckhurst

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Christopher Baldelli, de nationalité française, né le 10 février 1965 à Sarralbe (57), résidant 10 avenue Charles de Gaulle – 92 100 Boulogne, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Andrew Buckhurst, pour une durée de 3 (trois) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Quinzième résolution
Renouvellement de Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

Seizième résolution

Renouvellement de Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dix-septième résolution

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 236.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Dix-huitième résolution

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole TV par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa 19ème résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 22 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté

dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 139 022 360 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Dix-neuvième résolution

Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) - Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 2 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Vingtième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Renseignements concernant les membres du Conseil de surveillance dont le renouvellement ou la nomination sont soumis l'approbation de l'Assemblée.

Albert FRERE

Nombre d'actions de la société détenues : 100
Age : 86 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société

Très jeune, Albert Frère s'intéresse au commerce de sa famille avant de se lancer résolument dans l'aventure industrielle. Avec ses associés, il acquiert la maîtrise de l'ensemble des entreprises sidérurgiques du bassin de Charleroi et en diversifie la production tout en modernisant leurs installations. En 1981, en association avec d'autres hommes d'affaires, il fonde Pargesa Holding, à Genève. L'année suivante, cette société entre dans le capital de Groupe Bruxelles Lambert SA, à Bruxelles. La mise en place du Groupe Pargesa-GBL s'accompagne d'une internationalisation de ses activités et d'une diversification dans trois secteurs clés : finance, énergie/services et communication (audiovisuel). Il est notamment Grand Officier de l'Ordre de Léopold (Belgique) et Grand Croix de la Légion d'honneur (France).

Autres mandats et fonctions exercés

- Président du Conseil d'Administration et CEO du Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)
- Président du Conseil d'Administration Frère-Bourgeois SA (Belgique) ; ERBE SA (Belgique) ; Financière de la Sambre SA (Belgique) ; Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois (Belgique)
- Vice-Président, Administrateur Délégué et membre du Comité de Direction de Pargesa Holding SA (Suisse)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de GdF-Suez, cotée (France)
- Administrateur de LVMH SA, cotée (France), de Château Cheval Blanc SA (France)
- Représentant permanent de Beholding Belgium SA, Administrateur de Groupe Arnault SA (France)
- Représentant permanent de Frère-Bourgeois SA, Administrateur de GBL Verwaltung SARL, de GBL Energy (Luxembourg)
- Membre du Conseil Stratégique de l'université libre de Bruxelles (Belgique)
- Régent Honoraire de la Banque Nationale de Belgique
- Président Honoraire de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Charleroi (Belgique)
- Conseiller Honoraire du Commerce Extérieur (Belgique)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices

- Vice-Président du Conseil d'administration de Suez, cotée (France) (juillet 2008)
- Administrateur de Gruppo Banca Leonardo (avril 2009)
- Président de Fingen SA (avril 2009)
- Représentant permanent de Frère-Bourgeois SA, Administrateur de GBL Finance (2009)
- Administrateur de Raspail Investissements (décembre 2009)
- Membre du Comité International de Assicurazioni Generali SpA (mai 2010)

Adresse professionnelle

GROUPE BRUXELLES LAMBERT
24 avenue Marnix
B-1000 BRUXELLES

La candidature de Monsieur Albert FRERE a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance démontrée du Groupe et de ses secteurs d'activité, ainsi qu'au titre des hautes fonctions qu'il a exercées au sein de grandes sociétés.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a retenu l'indépendance de Monsieur Albert FRERE à l'égard de l'actionnaire de référence et de la société.

Mouna SEPEHRI
Nombre d'actions de la société détenues : 0
Age : 48 ans

Diplômée en droit et avocat au Barreau de Paris, Mouna Sepehri commence sa carrière en 1990 comme avocat à Paris puis à New York, où elle se spécialise en Fusions Acquisitions et Droit International des Affaires. Elle rejoint Renault en 1996 comme Directeur Juridique Adjoint du Groupe. Associée à la croissance internationale du Groupe, elle prend part à la formation de l'Alliance Renault-Nissan dès le début (1999), comme membre de l'équipe de négociations. En 2007, elle entre à la Direction Déléguée à la Présidence, chargée du management des Equipes Transverses. En 2009, elle devient Directeur Délégué à la Présidence de l'Alliance Renault-Nissan, Secrétaire du Board de l'Alliance Renault-Nissan. Elle devient également membre du comité de pilotage de la coopération de l'Alliance avec Daimler en 2010. Dans ce cadre, elle pilote la mise en œuvre des synergies Alliance, la coordination de coopérations stratégiques et la conduite de nouveaux projets.
Le 11 avril 2011, elle entre au Comité Exécutif du groupe Renault comme Directeur Délégué à la Présidence de Renault. Elle supervise les fonctions suivantes : la Direction Juridique, la Direction des Services à l'Entreprise, la Direction de la Prévention et de la Protection du Groupe, la Direction de la Communication, la Direction des Affaires publiques et la Direction de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Autres mandats et fonctions exercés
- Membre du Comité exécutif de Renault, cotée (France)
- Administrateur de la Fondation Renault (France)
- Administrateur de Nexans, cotée (France)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Directeur délégué à la Présidence de l'alliance Renault-Nissan, Renault, cotée (France)

Adresse professionnelle
Renault
13-15 quai Le Gallo
92513 Boulogne-Billancourt

La candidature de Madame Mouna SEPEHRI a été sélectionnée par le Directoire en raison de ses compétences démontrées au cours de sa carrière professionnelle, qui permettront d'enrichir les travaux du Conseil.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a retenu l'indépendance de Madame Mouna SEPEHRI à l'égard de l'actionnaire de référence et de la société.

Delphine ARNAULT
Nombre d'actions de la Société détenues : 200
Age : 37 ans

Diplômée de l'EDHEC et de la London School of Economics and Political Science, Delphine Arnault, 37 ans, a commencé sa carrière en tant que consultante au sein du cabinet McKinsey, puis en tant que Directrice du Développement de la société John Galliano.
Aujourd'hui, elle est Directrice Générale adjointe de Dior Couture.

Autres mandats et fonctions exercés

- Administrateur de LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton SA, cotée (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de Les Echos SAS (France)
- Administrateur de Société Civile Cheval Blanc (France)
- Administrateur de Emilio Pucci Srl (Italie)
- Administrateur de Emilio Pucci international B.V (Pays-Bas)
- Administrateur de Loewe SA (Espagne)
- Administrateur de la Société Celine (France)
- Administrateur de l'établissement public Sèvres – Cité de la céramique

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices

- Présidente du Conseil d'Administration de Calto Srl (Italie)
- Présidente du Conseil d'Administration de ManifatturaUno Srl (Italie)

Adresse professionnelle
Christian Dior
11, rue François 1er
75008 Paris

La candidature de Madame Delphine ARNAULT a été sélectionnée par le Directoire en raison de son expérience professionnelle et de sa connaissance des activités du Groupe.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a retenu l'indépendance de Madame Delphine ARNAULT à l'égard de l'actionnaire de référence et de la société.

Gérard WORMS
Nombre d'actions de la société détenues : 200
Age : 75 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Diplômé de l'École polytechnique en 1957, puis de l'École nationale supérieure des mines en 1960, Ingénieur en chef des Mines et Commandeur de la Légion d'Honneur, Gérard Worms a rejoint le Groupe Rothschild en octobre 1995. Après un début de carrière en tant que conseiller du ministre de l'Industrie (Olivier Guichard), puis du Premier ministre (Jacques Chaban-Delmas), il a été Directeur général du Groupe Hachette, puis Directeur général de Rhône-Poulenc, en charge notamment de la fonction financière et des activités pharmaceutiques. Il a ensuite été Directeur général puis Président de la Compagnie de Suez, Président de la Banque Indosuez et du Groupe d'assurances Victoire. Président d'Honneur de l'Association Nationale de la Recherche Technique et de la Société d'Économie Politique, il est, outre ses fonctions de Vice-Président chez Rothschild Europe, Président du Conseil d'Orientation de COE-Rexecode, l'un des principaux instituts français de prévision économique et Président du Comité National Français de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) depuis juin 2006.

Autres mandats et fonctions exercés
- Vice-Président de Rothschild Europe
- Membre du Conseil de Surveillance de Publicis SA cotée (France) et de Médias et Régies Europe SA (France)
- Censeur de Degrémont SA (France)
- Censeur de SIACI- SAINT HONORE (France)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Président du Conseil d'Administration de la SGIM SA
- Membre du Conseil de Surveillance de SIACI SA (2007)
- Associé Gérant de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild & Cie SCS
- Président de la chaîne thématique Histoire SA
- Administrateur de Mercapital SA et de Cofide SA (2007)
- Censeur et membre du Conseil de Surveillance de Francarep SA et de Paris Orléans SA
- Administrateur des Éditions Atlas SA

Adresse professionnelle
Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

La candidature de Monsieur Gérard WORMS a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du Groupe, les hautes fonctions qu'il a exercées dans de grandes sociétés, son ancienneté au sein du Conseil de Surveillance du Groupe, ainsi que pour son implication dans la création puis dans le développement de M6 au travers de ses fonctions au sein du groupe Suez.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a retenu l'indépendance de Monsieur Gérard WORMS à l'égard de l'actionnaire de référence et de la société.

Guy de PANAFIEU
Nombre d'actions de la Société détenues : 100
Age : 69 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la Société
Guy de Panafieu est Vice-Président du BIAC (Comité Consultatif de l'OCDE pour l'industrie). Il a été Président du Groupe BULL de 1997 à 2001. Il a travaillé dans le Groupe Lyonnaise des Eaux, de 1983 à 1997, dans différents postes de direction et en dernier lieu comme Vice-Président Directeur Général.
De 1968 à 1982, il a travaillé au ministère de l'Économie et des Finances, avec diverses responsabilités dans le secteur du commerce extérieur et des relations économiques internationales. Il a été conseiller technique à la présidence de la République, de 1978 à 1981, pour les questions économiques internationales. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en lettres et sciences économiques, ancien élève de l'ENA, ancien inspecteur des finances.

Autres mandats et fonctions exercés
- Administrateur de SANEF SA,Président du Comité d'audit, membre du Comité des nominations et rémunérations.
- Administrateur de Médica SA, cotée (France), Président du Comité des nominations et rémunérations.

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Membre du Conseil de Surveillance d'IDI
- Président du Conseil de Surveillance de Gras-Savoye SA

Adresse professionnelle
CA-CIB
9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex

La candidature de Monsieur Guy de PANAFIEU a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du Groupe, les hautes fonctions qu'il a exercées dans de grandes sociétés, son ancienneté au sein du Conseil de Surveillance du Groupe, ainsi que pour son implication dans la création puis dans le développement de M6 au travers de ses fonctions à la Lyonnaise des Eaux puis au sein du Groupe Suez.

Après examen, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a retenu l'indépendance de Monsieur Guy de PANAFIEU à l'égard de l'actionnaire de référence et de la société.

Rémy SAUTTER
Nombre d'actions de la société détenues : 690
Age : 66 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Rémy Sautter est Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Il a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983).
Il a ensuite été Directeur Financier de l'agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur Général de RTL Radio jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur Général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur Général de RTL Radio jusqu'en 2002. Il est, depuis décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de Ediradio qui exploite la radio RTL.

Autres mandats et fonctions exercés
- Président-directeur général de Immobilière Bayard d'Antin SA (France)
- Président du Conseil de Surveillance de Ediradio RTL - SA (RTL/RTL2/FUN RADIO) (France)
- Administrateur de SERC -Fun Radio SA (France)
- Administrateur de RTL Belux SA (Luxembourg)
- Administrateur de SASP Football Club des Girondins de Bordeaux
- Administrateur de PagesJaunes SA (France)
- Administrateur de Partner Reinsurance Ltd (France)
- Administrateur de Technicolor SA (France)
- Censeur de H.G.L gestion
- Administrateur de TVI SA (Belgique)
- Représentant permanent de CLT-UFA, administrateur de SODERA SA (RTL2)
- Représentant permanent de Ediradio, administrateur de IP France SA
- Représentant permanent de Bayard d'Antin, administrateur de IP régions SA

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Administrateur de FIVE/Channel 5 Television Group Ltd (2010)
- Président Directeur Général de Ediradio SA
- Administrateur de Wanadoo SA, de IP France (2007), IP Régions (2007) et de SODERA (2007)
- Président de la Sicav " multimédia et technologies " (2006)
- Président de FIVE/Channel 5 Television Group Ltd (2009)
- Administrateur d'INSERT (2008) et de NAVIMO (Duke Street Capital)(2009)
- Administrateur de Taylor Nelson Sofres Ltd (2008)

Adresse professionnelle
RTL
22 rue Bayard
75008 PARIS

La candidature de Monsieur Remy SAUTTER a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance éprouvée du Groupe et du secteur des media, notamment en raison des responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group comme Président du Conseil de Surveillance de EDIRADIO-RTL SA, ainsi que pour son implication dans la création puis dans le développement du Groupe M6.

Compte tenu des responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group, Monsieur Remy SAUTTER ne peut être considéré comme indépendant.

Guillaume de POSCH
Nombre d'actions de la Société détenues : 100
Age : 54 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Guillaume de Posch, né en 1958 à Bruxelles, a une expérience professionnelle internationale de 18 années dans le domaine de la télévision et des médias. Après des débuts auprès de Tractebel, société internationale d'énergie et de service (de 1985 à 1990) ainsi que chez Mc Kinsey & Company (de 1990 à 1993), il a débuté sa carrière dans le secteur des médias auprès de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT). Il y a commencé en tant qu'assistant du Directeur Général (de 1993 à 1994) pour devenir ensuite responsable de l'activité TV dans les pays francophones (de 1995 à 1997). De 1997 à 2003, il a été 'Deputy General Manager' et Directeur des Programmes de la société française de télévision à péage TPS. En août 2003, il a rejoint la société cotée ProSiebenSat1 Media AG à Munich, d'abord en tant que Directeur des Opérations, pour devenir ensuite Président du Comité Exécutif et administrateur-délégué (2004 – 2008). De 2009 à 2011, Guillaume de Posch a exercé en tant que consultant pour plusieurs diffuseurs européens et américains. En décembre 2011, il a été nommé «Chief Operating Officer» chez RTL Group avec effet au 1 janvier 2012. Il est également membre du Comité Exécutif de RTL Group.

Autres mandats et fonctions exercés
- Administrateur de FremantleMedia S.A. (Luxembourg)
- Administrateur et président du conseil d'administration de RTL Belgium S.A. (Belgique)
- Membre du Supervisory Board de RTL Nederland Holding BV (Pays-Bas)
- Représentant permanent de CLT-UFA S.A.(Luxembourg) au sein du conseil d'administration d'Ediradio S.A. (France)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Membre du Conseil d'Administration de ProSiebenSat.1 Media AG
- Gérant de German Free TV Holding GmbH
- Gérant de P7S1 Erste SBS Holding GmbH
- Gérant de P7S1 Zweite SBS Holding GmbH
- Membre du Conseil de Surveillance de FilmFernsehFond Bayern GmbH

Adresse professionnelle
RTL Group
45, boulevard Pierre Frieden
L - 1543 Luxembourg

La candidature de Monsieur Guillaume de POSCH a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du secteur des media et les responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group comme «Chief Operating Officer ».

Compte tenu de ses responsabilités au sein de RTL Group, Monsieur Guillaume de POSCH ne peut être considéré comme indépendant.

Philippe DELUSINNE
Nombre d'actions de la société détenues :100
Age : 54 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Philippe Delusinne a commencé sa carrière en 1982 en tant que Account Executive de Ted Bates. Il rejoint ensuite Publicis pour occuper la fonction de Account Manager. En 1986, Philippe Delusinne intègre Impact FCB en qualité de Client Service Director. En 1988, il prend les fonctions de Deputy General Manager chez Mc Cann Erikson, puis entre chez Young et Rubicam en 1993 en tant que Managing Director/CEO. Il occupe depuis mars 2002 la fonction d'Administrateur délégué de RTL Belgium.

Autres mandats et fonctions exercés
- Administrateur Délégué de RTL Belgium SA, de Radio H,
- Administrateur Délégué de Cobelfra SA (Radio Contact) et de JOKER FM SA (pour CLT-UFA représentée par Ph Delusinne)
- Managing Director de CLT-UFA Belgian Broadcasting
- Président du Conseil d'Administration de IP Plurimedia SA,
- Président de New Contact SA (pour CLT-UFA représentée par Ph Delusinne)
- Administrateur de INADI SA, de CLT-UFA SA, de RTL Belux S.A, de Home Shopping Service Belgique SA, de BeWeb SA,
- Administrateur de L'Association pour l'Autorégulation de la Déontologie Journalistique
- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (A.C.T.) depuis juin 2009.
- Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (Belgique)
- Vice-Président de la B.M.M.A. (Belgian Management & Marketing Association)
- Président du Théâtre Royal de La Monnaie
- Administrateur indépendant CFE SA, FRONT SA

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Administrateur de Media Corner S.A, de Contact SA et de Carrefour Belgium SA
- Président du Conseil d'Administration de IP Belgium SA, de TVI Services S.A., de Ariane Music SA, de Belga Films SA et de Tournesol Conseils SA

Adresse professionnelle
RTL TVI
avenue Jacques Georgin, 2
1030 Brussels
Belgique

La candidature de Monsieur Philippe DELUSINNE a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du secteur des media et particulièrement de la télévision francophone.

Compte tenu des responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group, Monsieur Philippe DELUSINNE ne peut être considéré comme indépendant.

Christopher BALDELLI
Nombre d'actions de la Société détenues : 15 437
Age : 47 ans

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et diplômé de l'institut d'Etudes Politiques de Paris, Christopher Baldelli sera de 1994 à 1997 successivement Conseiller au sein du Cabinet du Ministre du Budget, du Cabinet du Ministre de la Culture et de la Communication puis du Cabinet du Premier Ministre. Il occupera ensuite la fonction de Directeur Stratégie à la Direction générale du Groupe Lagardère (secteur Média) de 1997 à 1998 puis prendra en 1999 la direction générale du quotidien régional « La Provence » (Groupe Lagardère). De 1999 à 2002, Christopher Baldelli occupera le poste de Directeur Général Délégué de France 2 puis en sera nommé Directeur Général en 2002, poste qu'il occupera jusqu'en 2005. Il rejoindra ensuite le Groupe M6 en 2006 en qualité de Président de M6 Thématique (W9, Paris Première, TEVA, les chaînes M6 Music, TF6, Série Club) avant d'être nommé en août 2009 Président du Directoire de Ediradio et Président du Conseil ou gérant des sociétés du Groupe RTL (RTL2, FUN Radio, Information & Diffusion,…).

Autres Mandats et fonctions exercés

- Représentant permanent de la Société Immobilière Bayard d'Antin, membre du Conseil de surveillance de Métropole Télévision-M6 SA, jusqu'au 2 mai 2012
- Président du Directoire de EDIRADIO-RTL SA (France)
- Président du Conseil d'administration de IP France SA, de la Société d'Exploitation Radio Chic « SERC » SA (France), de la Société De Radio Diffusion « SODERA » SA (France)
- Président de RTL NET SAS (France)
- Administrateur de CLT-UFA SA
- Représentant permanent de la Société Immobilière Bayard d'Antin S.A. dans Médiamétrie
- Représentant permanent d'IP France dans le conseil de IP Régions SA
- Co-Gérant de Information & Diffusion SARL, de la Société Commerciale de Promotion et de Publicité SARL, de RTL SPECIAL MARKETING SARL

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices

- Directeur Général de France 2
- Administrateur de France Télévision Publicité
- Président-Directeur Général de France Télévision Image 1 (Sofica)
- Président de M6 Thématique SAS, Sedi-TV SAS, Studio 89 Productions SAS, W9 Productions SAS
- Président Directeur Général de Paris Première SA et TCM Gestion SA
- Président du Conseil d'Administration de TF6 Gestion SA et de Extension TV SA
- Directeur Général de Métropole Production SA
- Représentant permanent de :
  a. TCM Gestion SA en sa qualité de gérant de TCM DA SNC
  b. M6 Thématique SAS en sa qualité de Gérant associé de Edi TV SNC, Fun TV SNC
  c. M6 Thématique SAS en sa qualité de Président de Fun TV SAS, Paris Première SAS et M6 Communication SAS
  d. Edi-TV (SNC) et Paris Première (SAS) en leur qualité de Membres du Comité des Actionnaires de Multi 4 SAS
  e. Paris Première SAS en sa qualité de Président de M6 Numérique SAS
  f. Métropole Production SA en sa qualité d'Administrateur de C. Productions SA
  g. M6 Films SA en sa qualité d'Administrateur de Métropole Production SA

Adresse professionnelle

Immobilière Bayard d'Antin
22 bis rue Bayard, 75008 Paris

Christopher BALDELLI est jusqu'au 2 mai 2012 le représentant d'Immobilière Bayard d'Antin au Conseil de Surveillance du Groupe M6 et sera remplacé à cette date par Madame Catherine LENOBLE (ancienne membre du Directoire de M6), dont la nomination a été notifiée par courrier en date du 23 mars 2012.

La candidature de Monsieur Christopher BALDELLI a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du secteur des media et les responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group comme Président du Directoire de EDIRADIO-RTL SA.

Compte tenu de ses responsabilités au sein de RTL Group, Monsieur Christopher BALDELLI ne peut être considéré comme indépendant.

Vincent de DORLODOT
Nombre d'actions de la société détenues : 100
Age : 47 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Vincent de Dorlodot a été nommé en qualité de General Counsel de RTL Group en avril 2000. Diplômé en droit des universités de Louvain (Belgique) et Leiden (Pays-Bas), Vincent de Dorlodot est également titulaire d'un master en droit de la Duke University (USA). Il a débuté sa carrière en 1990 comme avocat au sein du cabinet De Bandt, Van Hecke et Lagae (maintenant Linklaters). Il a ensuite intégré le Groupe Bruxelles Lambert en qualité de conseiller juridique en 1995, avant de rejoindre RTL Group en 2000.

Autres mandats et fonctions exercés
- Général Counsel de RTL Group S.A
- Président du Conseil d'Administration de B & CE SA (Luxembourg)
- Administrateur de Audiomédia Investments SA ; CLT UFA SA, de RTL Group Germany SA ; RTL Group Central and Eastern Europe SA (Luxembourg) de RTL BELUX S.A.(Luxembourg)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Administrateur de Sportfive SA (France) ; Alpha Radiofoniki Kronos SA ; Alpha Satellite Télévision SA ; Cosmoradiotileoptiki SA et Plus Productions SA (Grèce) et de Soparad Holding SA (Luxembourg)

Adresse professionnelle
RTL Group
45, boulevard Pierre Frieden
L - 1543 Luxembourg

La candidature de Monsieur Vincent de DORLODOT a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du secteur des media et les responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group comme «General Counsel ».

Compte tenu de ses responsabilités au sein de RTL Group, Monsieur Vincent de DORLODOT ne peut être considéré comme indépendant.

Elmar HEGGEN
Nombre d'actions de la société détenues : 100
Age : 44 ans

Biographie et fonction principale exercée en dehors de la société
Elmar Heggen, de nationalité allemande, est diplômé de l'European Business School en gestion des affaires et titulaire d'un MBA en Finance. Il commence sa carrière au sein du Groupe Félix Schoeller en 1992. Il devient Vice-Président et Directeur Général de Felix Schoeller Digital Imaging au Royaume Uni en 1999. Elmar Heggen a d'abord rejoint le Corporate Center du Groupe RTL en 2000 comme Vice-Président du pôle fusion et acquisitions. En janvier 2003, il est nommé Vice-Président senior du pôle Investissement et contrôle. De juillet 2003 à décembre 2005, il a assuré les fonctions de Vice-Président du contrôle et de la stratégie. Depuis janvier 2006, Elmar Heggen fait partie de l'équipe dirigeante de RTL Group où il est en charge du développement de l'activité du groupe sur les marchés émergents du Sud, du Centre et de l'Est de l'Europe, de l'activité radio et du marché belge. Depuis le 1er octobre 2006, Elmar Heggen est Directeur Administratif et Financier et Président du Corporate Center du Groupe RTL.

Autres mandats et fonctions exercés
- Chief Financial Officer, Head of Corporate Center and Luxembourg Activities RTL Group SA
- Administrateur-délégué de RTL Group Central and Eastern Europe SA (Luxembourg)
- Président du Conseil d'Administration de Broadcasting Center Europe SA (Luxembourg) ; de Média Assurances SA (Luxembourg) ; de Audiomédia Investments SA (Belgique) ; FremantleMedia SA (Luxembourg), Duchy Digital SA (Luxembourg)
- Président du Conseil de Surveillance de RTL Nederland Holding BV (Pays Bas)
- Administrateur de CLT UFA SA (Luxembourg); de RTL Group Germany SA (Luxembourg) ; de RTL 9 SA (Luxembourg) ; de RTL Belgium SA (Belgique) ; de INADI SA (Belgique) ; de Immobilière Bayard d'Antin SA (France) ; de Antena 3 de Television SA (Espagne) ; Alpha Satellite Television SA et Plus Productions SA (Grèce) et de RTL TV Doo (Serbie), RTL Belux SA (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Surveillance : Ediradio SA (France) en tant que représentant de la société Immobilière Bayard d'Antin SA
- Représentant permanent de Immobilière Bayard d'Antin, administrateur de IP France SA (France)
- Gérant de RTL Radio Berlin GMBH (Allemagne) ; de RTL Group Services GmbH (Allemagne) ; de UFA Film und Fernseh GmbH (Allemagne) ; de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne) ; de RTL Group Deutschland GmbH (Allemagne) ; de RTL Group Central and Eastern Europe GmbH (Allemagne); de RTL Television GmbH (Allemagne), de RTL Group Licensing Asia GmbH(Allemagne)
- Président du Comité de gérance de Média Properties Sarl (Luxembourg)
- Administrateur de Bertelsmann Capital Investment (S.A.), (Luxembourg)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq derniers exercices
- Administrateur de Sportfive SA (France), Média Capital SA (Portugal), M-RTL zrt (Hongrie) et de Radio H S.A. (Belgique) ; Alpha Radiofoniki SA, Alpha Radiofonoki Kronos SA et Cosmoradiotileoptiki SA (Grèce), de Media Holding Ren TV (Russie), de Content Union S.A.
- Gérant de RTL Radiovermarktung GmbH & Co KG (Allemagne) ; de S5 SARL (Luxembourg), RTL Radio Deutschland GMBH (Allemagne)
- Président du Conseil de Surveillance de RTL Hrvatska Doo (Croatie)

Adresse professionnelle
RTL Group
45, boulevard Pierre Frieden
L - 1543 Luxembourg

La candidature de Monsieur Elmar HEGGEN a été sélectionnée par le Directoire pour sa connaissance du secteur des media et les responsabilités qu'il exerce au sein de RTL Group comme « Chief Financial Officer ».

Compte tenu de ses responsabilités au sein de RTL Group, Monsieur Elmar HEGGEN ne peut être considéré comme indépendant.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

MÉTROPOLE TÉLÉVISION
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 553 585,60 €
Siège Social : 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
339 012 452 RCS Nanterre

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : . .....

Adresse : .....

..... .

.....

Adresse électronique : .....

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, tels qu'ils sont visées par les article R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, au format suivant :

- ☐ papier
- ☐ fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

A..... le .....

Signature

NOTA : les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.
Au cas où l'actionnaire souhaiterait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou électronique).

Le document de référence 2011 est disponible sur le site de la société www.groupem6.fr/index.php/m6/finances<http://www.groupem6.fr/index.php/m6/finances> **et de l'AMF** www.amf-france.org<http://www.amf-france.org>

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
T/ 01 41 92 66 66 F/ 01 41 92 66 10
WWW.GROUPEM6.FR